

CORRIDA DE NOËL DE SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL



samedi 21.12.2019

REGLEMENT

DATE : 21 décembre 2019

ORGANISATEUR : Municipalité de Saint-Gengoux-le-National

Le Corrida est une épreuve course à pieds disputée dans les rues de la commune de Saint-Gengoux-le-National. Le circuit proposé est de 1.9km. La course principale se déroulera à partir de 18h, elle sera précédée d'une course pour les enfants.

ORGANISATEUR : Municipalité de Saint-Gengoux-le-National en partenariat avec la Cité Marchande et avec l'appui technique du Vélo Sport Joncynois

LIEU

Saint-Gengoux-le-National (le parcours est entièrement situé sur la commune de Saint-Gengoux-le-National)

SITE D'ACCUEIL :

Le site d'accueil est situé Place de l'Eglise au centre-ville. Il permettra d'installer les inscriptions, l'arche avec le chronométrage, de recevoir les concurrents à l'abri et bénéficier de sanitaires à proximité (sanitaires seront dans le hall de la mairie).

DEPART / ARRIVEE :

Départ et arrivée : Centre-ville de Saint-Gengoux-le-National (place de l'église)

EPEUVES ET HORAIRES DES COURSES

→ départ 17h15 (départ en décalé de 2' entre les possins et les Benjamins/Minimes)

- 17h15 : course pour les Benjamins (2007-2008) et Minimes (2005-2006) qui comprend 2 tours de 2 km soit 4 kilomètres
- 17h17 : course pour les Poussins (2009-2010) qui comprend 1 tour de 2 km soit 2 kilomètres

→ départ 18h00

- Course pour les + de 16 ans (2004 et avant) qui comprend 5 tours de 2km soit 10 kilomètres

CONCURRENT

L'épreuve est ouverte à tous sur présentation d'une licence de sport ou d'un certificat médical. Les concurrents devront avoir 16 ans et + (2004 et avant).

INSCRIPTIONS :

Épreuves ouvertes à tous les athlètes licenciés et non licenciés munis d'un certificat médical de moins d'un an d'aptitude (ou de non contre-indication) à la pratique de la course à pieds en compétition ou de l'athlétisme en compétition, ou d'une licence FFA. Les licences FSGT et UFOLEP sont acceptées sous réserve qu'elles fassent apparaître la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou la course à pieds en compétition

- **Inscriptions par courrier au plus tard le jeudi 19 décembre 2019 à :**
 - ⇒ [PONCET Sébastien – Mondornon 71390 SAINT-PRIVE \(règlement à l'ordre du Vélo Sport Joncynois\)](#)
 - ❖ **Prix :**
- 6€ pour les engagements courrier
- majoration de 2€ pour les engagements sur place **dans la limite des places disponibles**

! Inscriptions limitées à 250 concurrents

Course jeunes :

- ❖ **Prix :**
- 2€ - inscriptions sur place.

PARCOURS

Le circuit est de 2 km dans les rues de Saint-Gengoux-le-National à parcourir 5 fois. Il emprunte des ruelles et des voies pavées.

Les routes et voies publiques seront prioritairement fermées à la circulation par des barrières et sécurisées avec des signaleurs fixes pour les carrefours qui ne pourront pas être fermés physiquement par des barrières (voir dispositif e sécurité).



Mon parcours sportif
Distance : 2034.9 m soit : 2.03 km



RETRAIT DES DOSSARDS

Le samedi 21 décembre 2019 sur place de 16h à 17h30 place de l'église à Saint-Gengoux-le-National
Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

SIGNALISATION

Balisateur du parcours au sol et fléchage.

SECURITE

Circuit fermé à la circulation

Secouristes présents sur le site de départ/arrivée

Centre de secours des pompiers de Saint-Gengoux-le-National à 200 mètres

Circuit éclairé mais frontale VIVEMENT conseillée



ASSURANCE

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

DROIT A L'IMAGE

De par son engagement, le participant autorise l'organisateur, les partenaires et les médias à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître, ceci dans le cadre de reportages ou de promotion de l'événement.

CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Le chronométrage de l'épreuve sera assuré par des puces électroniques.

L'horaire d'arrivée du dernier concurrent est estimé à 19h30.

En l'absence de licence ou de justificatif d'identité, l'organisateur se réserve le droit le jour de l'épreuve de demander un chèque caution de 30€ qui sera restitué après l'épreuve à la restitution de la puce de chronométrage.

Toute puce non restituée sera facturée 30€.

Récompenses

Lot à chaque participant

Récompenses aux 3 premiers du classement scratch femme et homme (non cumulatif).

Récompenses au premier de chaque catégorie femme et homme :

- ➔ CADETS
- ➔ JUNIORS
- ➔ ESPOIRS
- ➔ SENIORS
- ➔ MASTERS – V1
- ➔ MASTERS – V2
- ➔ MASTERS – V3
- ➔ MASTERS – V4

Courses jeunes

1 lot aux 3 premiers du classement scratch filles et garçons.

1 lot au premier de chaque course fille et garçon pour les catégories suivantes :

- ➔ POUSSINS
- ➔ BENJAMINS
- ➔ MINIMES

Les récompenses ne sont pas cumulables

Les récompenses ne seront données qu'aux coureurs présents lors de la remise des prix à partir de 19h45 place de l'église à Saint-Gengoux-le-National.

RESPONSABILITE

En signant son bulletin d'inscription, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et en accepter toutes les clauses.



Renseignements sur le site du Vélo Sport Joncinois :

<http://www.vsjoncy.fr> ou 06 42 67 61 48